

Questions orales

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, j'ai répondu au député que je prenais note de sa question afin d'y trouver réponse.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE
DÉMÉNAGEMENT DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA RÉSERVE
NAVALE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, il est bien ennuyeux, pour l'opposition, que le ministre de la Défense nationale ne soit pas ici pour répondre à cette importante question. Et puisque le ministre suppléant ne sait pas de quoi il retourne, je m'adresserai au premier ministre. Pourrait-il, au nom de ses collègues du cabinet, confirmer que le gouvernement n'a pas l'intention de déménager le quartier général de la réserve de la Marine de Halifax pour l'installer à Québec afin d'accroître la présence de la Marine canadienne dans la province de Québec? A-t-on mis sur pied un tel plan? Va-t-il être mis en œuvre? Est-ce vrai?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre de la Défense assiste à la remise des diplômes à la base des Forces canadiennes de Moose Jaw, en Saskatchewan. Il est toujours très assidu à la Chambre. Je crois que le ministre suppléant a bien fait de dire qu'il prendrait note de la question au nom du ministre. Celui-ci répondra au député dès son retour.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je pense que le premier ministre du Canada connaît le lien historique qui unit la ville de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Écosse, et les forces navales canadiennes. On vient de dépenser 500 millions de dollars pour agrandir le chantier naval de Halifax. On a toujours associé la marine canadienne avec la côte est et la ville de Halifax. S'engagera-t-il à ne prendre aucune mesure draconienne visant à déménager les installations et le personnel de la marine canadienne de la ville de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Écosse pour les installer dans la province de Québec tout simplement pour que la marine canadienne y soit plus visible et pour répondre aux demandes de certaines personnes dans cette province, alors que cela n'aurait absolument rien à voir avec la défense nationale ou le rôle que nous jouons dans l'OTAN?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je le répète, madame le Président, il appartient au ministre de répondre à cette question. Toutefois, je peux dire sans ambages que le ministre n'agit jamais arbitrairement tout simplement parce que, comme le député le dit, un député lui demande de faire quelque chose. Je suis convaincu que, s'il a pris une décision à ce sujet, il l'a fait après de longues consultations et fort de l'appui des Forces armées elles-mêmes.

• (1130)

LE GRAIN

LE PLAFOND DES PAIEMENTS ANTICIPÉS

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Transports si l'on songe à élever le plafond prévu en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. J'ai déjà abordé cette question avec le ministre en personne et par lettre et je l'avais prévenu de ma question d'aujourd'hui. Peut-il alors nous annoncer que ce plafond sera élevé puisqu'il sait que la dernière augmentation remonte à 1975 et qu'ainsi on permettrait aux agriculteurs des Prairies, dont la situation financière est précaire, d'être moins à court d'argent au moment de la nouvelle récolte et de pouvoir payer leurs factures, ce qui sera avantageux pour eux et aussi pour toute l'économie de l'Ouest?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, comme je l'ai déjà signalé au député, l'un des comités du cabinet a déjà étudié cette possibilité. On avait alors décidé d'aborder cette question dans le cadre plus vaste de la politique céréalière pour l'Ouest. En conséquence, je ne serai pas en mesure de faire savoir avant l'automne si ce plafond sera élevé.

Je tiens cependant à signaler que la campagne agricole s'achève aujourd'hui et que l'année dernière, nous avons obtenu d'excellents résultats dans le Canada. En effet, presque tous les records que ce soit pour les catégories de céréales ou le trafic portuaire, ont été battus. Ainsi, le prix plus faible est compensé par le volume exceptionnel de la récolte.

LES AVANTAGES ÉVENTUELS POUR LES LOCALITÉS DE L'OUEST

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, ce que le ministre vient de dire est bien vrai. Je soutiens pour ma part que si nous avons atteint des niveaux d'exportations records, c'est en bonne partie à cause des programmes instaurés par l'ancien ministre des Transports, le député de Végréville.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: L'augmentation des exportations ferait sans doute l'affaire des agriculteurs des Prairies, sauf qu'ils sont payés moins cher.

Je voudrais signaler au ministre certaines choses dont il devrait tenir compte avant de décider si nous pouvons augmenter le plafond des paiements anticipés ou non. D'abord, comme il le sait, la Commission canadienne du blé emprunte de l'argent au taux préférentiel moins un quart pour cent. C'est quelque chose dont il devrait tenir compte lorsqu'il décidera s'il faut augmenter le montant des avances. À titre d'économiste, il reconnaîtra sans doute qu'avec quelques millions de dollars, il pourrait donner de l'argent à quelque 150,000 agriculteurs canadiens. Ce serait à l'avantage de presque toutes les localités de l'Ouest et cela aurait en même temps des retombées sur l'ensemble de l'économie. Je demande au ministre d'y réfléchir sérieusement et de nous dire s'il invoquera ces arguments pour convaincre le cabinet d'augmenter le montant des avances.